

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

deliberation :
N° 2012_14_4

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

L' an deux mille douze , le mercredi 19 septembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Seance ordinaire Mairie, à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 10 Septembre 2012

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

Objet : Plan sommaire cimetière (AB16)

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est opportun d'établir un plan sommaire du cimetière (numération et emplacements).

Un plan sommaire sera établi par le géomètre AB6 Feder - Lafargue dont son offre de prix s'élève à 843,18 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide qu'un nouveau plan sommaire du cimetière (numération et emplacements) soit établis;
- Accepte l'offre du géomètre;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT